

Compte rendu de séance

Séance du 4 Juillet 2016

L' an 2016 et le 4 Juillet à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de
MENARD Joseph Maire

Présents : M. MENARD Joseph, Maire, Mmes : BOIVIN Marie-Odile, BOTTE Danièle, DESMET Claudine, GUERRY Stéphanie, LEFFRAY Virginie, TAUPIN Catherine, VIDAL Morgan, MM : DIOT Hervé, GATEL Denis, LEPRETRE Jean-Claude, PANNETIER Thierry, PELHATE Dominique

Excusés : MARAIS Olivier, BUDOR Christophe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 29/06/2016

Date d'affichage : 29/06/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Commune d'Ossé
le : 07/07/2016

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : LEPRETRE Jean-Claude

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Décision modificative n°2 du budget général. - 2016-54
Demande d'aide financière auprès du Département pour l'accompagnement de la Réforme des Rythmes Scolaires pour l'année 2015-2016. Annule et remplace la délibération 2016-47. - 2016-55
Ouverture de la deuxième tranche de la ZAC de l'Yaigne - 2016-56
Projet de modification du PLU pour le zonage de la deuxième tranche de la ZAC de l'Yaigne - 2016-57
Projet de réalisation de maisons entre la résidence de Pressoir et le lotissement de la Croix Chambière - 2016-58
Demande d'acquisition d'un chemin communal au lieu-dit la Claraiserie par un administré. - 2016-59
Etude de devis pour l'ajout de projecteurs devant les vitraux de l'église - 2016-60
Subvention communale allouée aux élèves habitant Ossé - 2016-61

Décision modificative n°2 du budget général.
réf : 2016-54

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'aux budgets précédents, les travaux pour le pôle étaient suivis sous l'opération n° 201101. Au budget primitif 2016, ces crédits ont été votés sans opération. Il convient donc de corriger le BP comme suit :

Section dépenses d'investissement :

- compte 21318 - 983 000 euros
- compte 21318-201101 + 983 000 euros

Après en avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal accepte de passer la décision modificative n°2.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Demande d'aide financière auprès du Département pour l'accompagnement de la Réforme des Rythmes Scolaires pour l'année 2015-2016. Annule et remplace la délibération 2016-47.
réf : 2016-55**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'une erreur a été commise dans la délibération 2016-47 concernant le nombre d'enfants à prendre en compte pour le calcul de l'aide financière apportée aux communes pour la Réforme des Rythmes Scolaires. En effet 189 élèves sont concernés et non 154 comme évoqué dans la précédente délibération.

Le conseil municipal accepte qu'une nouvelle délibération soit prise afin de rectifier cette erreur.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Ouverture de la deuxième tranche de la ZAC de l'Yaigne
réf : 2016-56**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la quasi totalité des terrains est vendue dans la première tranche de la ZAC de l'Yaigne. Dans le programme initial une deuxième tranche était prévue. Monsieur le Maire préconise d'ouvrir cette deuxième tranche à la commercialisation afin que la commune puisse proposer de nouveaux terrains et qu'il n'y est pas de "rupture" dans le rythme des constructions. Le plan de cette nouvelle tranche est à l'étude avec le cabinet Meignan. Considérant que certaines démarches administratives sont à réaliser au préalable, les travaux de viabilisation pourrait débuter fin 2016.

Après en avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal décide :

- d'entreprendre les démarches nécessaires à l'ouverture de la deuxième tranche de la ZAC de l'Yaigne
- d'autoriser le Maire à signer tous documents liés à ces démarches

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Projet de modification du PLU pour le zonage de la deuxième tranche de la ZAC de l'Yaigne
réf : 2016-57**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le terrain sur lequel se situera la deuxième tranche de la ZAC de l'Yaigne est actuellement en zone 2AU du PLU. Afin d'entreprendre les travaux de viabilisation et de pouvoir ouvrir à la commercialisation, il est nécessaire de faire une modification du PLU afin de changer le zonage en 1AUZ.

Pour cela, Monsieur le Maire a pris contact avec Guillaume Davenel du service instructeur de la CCPC et avec Mme Isabelle Colin de l'Atelier du Marais afin de connaître les possibilités qui s'offrent à la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de continuer les démarches auprès de l'Atelier du Marais
- de lancer la modification du PLU

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Projet de réalisation de maisons entre la résidence de Pressoir et le lotissement de la Croix Chambière
réf : 2016-58**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de la densification dans les bourgs, il est préconiser de proposer des programmes de constructions. Ainsi, Monsieur le Maire présente un projet qui permettrait de mettre en vente des parcelles, libres de constructeurs, entre la résidence du Pressoir et le lotissement de la Croix Chambière au niveau du bassin tampon. Deux plans sont présentés, l'un avec trois lots et l'autre avec quatre lots. Concernant le tarif , il est proposé d'aligner le tarif au m² sur celui du lotissement du Verger et de la ZAC de l'Yaigne, à savoir 120 euros / m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de retenir la proposition d'un plan avec 3 lots
- de fixer le prix au m² à 120 euros
- d'autoriser le maire à lancer les démarches nécessaires à la viabilisation et à la commercialisation de ces trois lots
- d'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à ce projet

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Demande d'acquisition d'un chemin communal au lieu-dit la Claraiserie par un administré.
réf : 2016-59**

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier de Monsieur Dominique Chauvet. Actuel propriétaire d'une parcelle au lieu-dit la Claraiserie, Monsieur Chauvet souhaiterait se porter acquéreur d'une partie du chemin communal cadastré ZK n°34 suite à l'aménagement foncier lié aux travaux de la LGV (anciennement cadastré ZA n°71). Il est précisé que la partie que M. Chauvet souhaiterait acheter représente une superficie d'environ 1000m². Monsieur le Maire propose que cette partie de chemin soit vendue à 3 euros / m².

Après en avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal décide :

- de vendre à Monsieur Chauvet cette partie du chemin communal cadastré ZK n°34
- de proposer un prix de vente à 3 euros / m² (avant négociation)
- de préciser à Monsieur Chauvet qu'il devra veiller au bon écoulement des eaux pluviales en effectuant les travaux nécessaires
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Etude de devis pour l'ajout de projecteurs devant les vitraux de l'église
réf : 2016-60**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un devis proposant l'ajout de projecteurs devant les vitraux de l'église. Ces projecteurs viendraient compléter ceux déjà en place. Ils seraient positionnés sur les vitraux du mur sud de l'église.

Monsieur le Maire indique que le montant du devis de l'entreprise TROUFFLARD de Châteaugiron s'élève à 2 268.19 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce devis.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention communale allouée aux élèves habitant Ossé
réf : 2016-61

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la subvention de 35 euros versée pour les sorties scolaires (avec nuitées) aux élèves, il est utile de préciser que cette somme est versée aux enfants de Ossé scolarisés à l'école St Pascal de Ossé mais également aux enfants habitant Ossé mais scolarisés dans une école d'une autre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'apporter cette précision afin que tous les enfants de Ossé puissent bénéficier de cette subvention.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

* Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un rendez-vous avec Monsieur Renvazé, commercial pour Les Maisons de l'Avenir, à propos de l'ilôt C dans la ZAC de l'Yaigne. Une proposition de plan avec 4 maisons a été faite. Monsieur le Maire évoque le fait qu'il serait peut-être souhaitable de faire un plan de masse avec 3 maisons et de parvenir à commercialiser ces lots dans les meilleurs délais.

D'autre part, Monsieur le Maire propose au conseil qu'un grillage doublé de plantations variées soit dès à présent mis en place en fond de parcelle afin d'isoler visuellement la salle polyvalente. Il est proposé de faire une demande de devis pour ces travaux et d'étudier les propositions lors d'un prochain conseil municipal.

* Monsieur Jean-Claude Leprêtre informe les conseillers de l'avancée des travaux de raccordement au SISEM. Les délais de réalisation sont respectés. Monsieur Leprêtre propose de programmer une visite du SISEM pour le conseil municipal lorsque tous les travaux seront achevés. Cette proposition a été validée à l'unanimité.

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 18/07/2016
Le Maire
Joseph MENARD

